

Objet: Conditions générales de vente

Raison Sociale : _____

N° de SIRET: _____

Adresse Postale : _____

Pays: _____

Les présentes Conditions Générales de Vente (" CGV ") en vigueur au jour de la signature régissent nos ventes de produit de quelque nature que ce soit (" Produit ") à toute personne (" Client ").

1. GENERALITES. 1.1. La signature par le Client implique son adhésion aux CGV et ce, nonobstant toute condition contraire posée par le Client qui nous sera inopposable quel que soit le moment où elle aurait pu être portée à notre connaissance.

1.2. Toute commande n'est valable et le contrat de vente n'est réputé formé qu'après notre acceptation écrite. Toutefois, cette acceptation peut également résulter de l'envoi des Produits au Client. Le contrat de vente sera constitué des CGV et de la commande, telle qu'acceptée par nos soins.

1.3. Les prix et les renseignements portés sur les catalogues, offres de prix ou notices ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment par nos soins, avec un préavis d'au moins 15 jours avant la date d'acceptation de la commande, en raison de l'évolution des conditions économiques et/ou techniques et notamment en cas d'augmentation des coûts de main d'oeuvre, de transport (notamment de carburant), d'énergie, des prix d'achat des matières premières ou en cas de mise en place de toute nouvelle taxe environnementale (taxe carbone ou autre). Si une modification intervient après la commande du Client, ce dernier pourra l'annuler en cas de désaccord avant toute acceptation de la commande par nos soins, sous réserve de nous en informer dans un délai de 5 jours maximum à compter de la date à laquelle la modification lui aura été notifiée. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté ladite modification. 1.4. Les études, projets, plans et documents de toute nature fournis demeurent notre entière propriété. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers et/ou utilisés de quelque manière que ce soit sans notre autorisation préalable et écrite.

2. COMMANDE. La commande comprend exactement et uniquement les Produits spécifiés dans l'acceptation de la commande. Aucune commande acceptée ne peut être annulée ou modifiée sans notre accord préalable et écrit. En cas d'acceptation de l'annulation, nous nous réservons le droit de facturer au Client les frais et débours exposés.

3. PRIX. 3.1. Les prix facturés au Client sont établis sur la base du tarif en vigueur à la date d'acceptation de la commande, sous réserve des stipulations de l'article 1.3. 3.2. Les prix s'entendent hors taxes, emballages non compris, frais de transport en sus, sauf stipulation

contraire dans l'acceptation de la commande. Tout droit, taxe, impôt, majoration ou redevance sur les Produits ou leur transport (y compris, sans que cela soit limitatif, toute taxe sur les poids lourds ou autre écotaxe, taxe générale sur les activités polluantes, etc., ainsi que toute majoration du coût de transport ou des produits en résultant) seront facturés en sus. Quel que soit l'Incoterm convenu, tous frais de formalités douanières, droits, taxes et autres redevances exigibles à l'exportation ou à l'importation sont également à la charge du Client.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT. 4.1. Sauf disposition contractuelle contraire, nos factures sont émises à la date d'expédition des Produits ou d'exécution de la prestation et payables à 30 jours à compter de la date de facture, par virement, dans la monnaie figurant sur la facture.

4.2. Pour tout règlement anticipé d'au moins 15 jours, il sera accordé au Client un escompte calculé au taux mensuel.

4.3. Tout montant non acquitté par le Client à la date de paiement convenue portera intérêt de retard à compter de la date d'échéance, égal au taux directeur appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus proche + 10 points appliqué au montant TTC dû par le Client, et ce sans préjudice du droit de suspendre toute vente en cours et de demander la résolution de la vente. Le Client sera en outre tenu de payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 euros par retard de paiement, et ce sans préjudice de notre droit à réclamer en sus tous frais de recouvrement supplémentaires exposés par nos soins, sur justification.

5. LIVRAISON-TRANSFERT DES RISQUES. 5.1. Les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif seulement. Leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité ou dommages-intérêts de quelque nature que ce soit au bénéfice du Client, notamment aucune indemnité et aucun dommage-intérêt en cas de manque à gagner en terme de vente ou de production. En cas de retard de livraison et sauf cas de force majeure, le Client pourra toutefois annuler sa commande 15 jours après une mise en demeure restée sans effet.

5.2. La livraison et le transfert des risques afférents aux Produits sont réputés effectués " EXW " ou " FCA " ou " CPT ", conformément aux Incoterms ICC 2010, comme stipulé dans notre acceptation de commande ou notre tarif. Dans tous les cas, la livraison sera réputée effectuée dans nos établissements (" Livraison "). Nos Produits voyagent aux risques et périls du Client, quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix du transport.

5.3. Il appartient au Client de vérifier les expéditions à l'arrivée et de faire toutes réserves et réclamations qui apparaîtraient justifiées en cas de dommage lié au transport. Celles-ci doivent être adressées par le Client au transporteur, dans un délai de 3 jours, non compris les jours fériés, dans les conditions prévues par les articles L133-3 et suivants du Code de commerce.

6. RESERVE DE PROPRIETE. 6.1. NOUS NOUS RESERVONS EXPRESSEMENT LA PROPRIETE DES PRODUITS LIVRES JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX DE VENTE ET DES INTERETS, FRAIS ET ACCESSOIRES. NE CONSTITUE PAS UN PAIEMENT AU SENS DE LA PRESENTE CLAUSE, LA REMISE DE TRAITE, CHEQUE OU DE TOUT AUTRE TITRE CREANT UNE OBLIGATION DE PAYER. LE PAIEMENT NE POURRA ETRE CONSIDERE EFFECTUE QUE LORS DE L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DU PRIX. LE RISQUE DE PERTE ET DE DETERIORATION DES

PRODUITS, AINSI QUE LE RISQUE CONCERNANT LES DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT OCCASIONNER, EST TRANSFERE AU CLIENT DES LA LIVRAISON DES PRODUITS.

6.2. EN CAS DE NON-PAIEMENT PAR LE CLIENT DES PRODUITS A L'ECHEANCE, NOUS POURRONS, SANS PERDRE AUCUN AUTRE DE NOS DROITS, REVENDIQUER LES PRODUITS AUX FRAIS ET RISQUES DU CLIENT. IL EN SERA DE MEME EN CAS DE CESSATION DE PAIEMENTS DU CLIENT. EN OUTRE, NOUS POURRONS UNILATERALEMENT ET IMMEDIATEMENT FAIRE DRESSER UN INVENTAIRE DES PRODUITS IMPAYES, DETENUS PAR LE CLIENT. TOUS ACOMPTES ANTERIEUREMENT PAYES NOUS RESTERONT ACQUIS A TITRE DE CLAUSE PENALE. EN CAS DE TRANSFORMATION DE PRODUIT, LE CLIENT NOUS CEDE D'ORES ET DEJA LA PROPRIETE DE L'OBJET RESULTANT DE CETTE TRANSFORMATION. SILE PRODUIT VENDU ETAIT FAÇONNE AVEC D'AUTRES PRODUITS NE NOUS APPARTENANT PAS, NOUS AURIONS DROIT A LA COPROPRIETE DE L'OBJET AINSI OBTENU AU PRORATA DU PRIX DU PRODUIT VENDU.

7. CLAUSE RESOLUTOIRE. 7.1. Toute inexécution par le Client de l'une de ses obligations, y compris tout retard de paiement, toute atteinte à sa solvabilité, toute révélation d'un nantissement sur la totalité de son fonds de commerce pourra entraîner, d'une part, la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit, ainsi que la suspension de toute Livraison, et d'autre part, la résolution de toute vente en cours.

7.2. La résolution interviendra de plein droit et sans formalité judiciaire, à l'issue d'une période de 15 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée AR restée sans effet, précisant l'obligation inexécutée.

7.3. Par ailleurs, nous pourrons retenir les sommes déjà versées à quelque titre que ce soit, sans préjudice des pénalités de retard visées à l'article 4 ci-dessus et d'éventuels dommages-intérêts qui pourront être dus par le Client en réparation de tout préjudice subi du fait de la résolution.

8. GARANTIE. 8.1 Les Produits sont garantis conformes aux spécifications indiquées dans l'acceptation de la commande et contre tout défaut de matière ou vice de fabrication notifié par lettre recommandée AR, dans les 8 jours à compter de la Livraison et ce, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur. Passé ce délai de 8 jours, les réclamations du Client au titre de la présente garantie seront irrecevables.

8.2. Notre garantie est strictement limitée, à notre choix, au remplacement des Produits reconnus défectueux ou non conformes ou au remboursement du prix d'achat payé, sans aucune autre indemnité ou dommage-intérêt de quelque nature que ce soit.

8.3. Aucun retour de Produit ne sera accepté sans notre consentement préalable et écrit. En cas de retour accepté, les frais de transport sont à la charge du Client et les Produits voyagent aux risques et périls du Client.

8.4. Toute garantie est exclue en cas d'usure ou d'utilisation anormale des Produits et en particulier en cas d'utilisation non conforme à leur destination, de détérioration provenant d'accident, d'événement extérieur, cas fortuit ou de force majeure, négligence, stockage inadapté, défaut de surveillance ou d'entretien. De même, ne sont pas recevables les

réclamations portant sur des Produits ayant subi des transformations ou des modifications postérieures à la Livraison.

8.5. La garantie définie par la présente clause 8 exprime la totalité de notre garantie, à l'exclusion, dans toute la mesure permise par la loi, de toute autre garantie, notamment pour vices cachés, d'éviction, ou que les Produits sont propres à un usage habituel ou spécial.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITE. 9.1. Conformément à l'article 1386-15 alinéa 2 du Code civil, toute responsabilité de notre part est expressément limitée pour tout dommage causé par un Produit défectueux à un bien destiné à un usage professionnel dans les conditions visées ci-après.

9.2. Nous ne pourrions en aucun cas être tenus pour responsable de tout manque à gagner, préjudice personnel, indirect ou par ricochet, dommages immatériels et notamment les pertes de bénéfice, de clientèle, d'opportunités, de revenus de toute sorte. Notre responsabilité est en tout état de cause limitée au prix du Produit vendu. Par ailleurs, nous ne pourrions être tenus vis-à-vis du Client de quelque dédommagement ou remboursement au titre de quelque dépense ou engagement ou au titre de la création, du développement ou du maintien de sa production, de ses activités, de sa clientèle ou de son fonds de commerce ou au titre de quelque préjudice que ce soit, susceptible de résulter de la résiliation d'un quelconque contrat.

9.3. Lorsque notre société intervient en tant que conseiller technique, elle n'est tenue que d'une obligation de moyens. Elle ne peut donc être tenue pour responsable des désordres de fonctionnement, de leurs conséquences ou d'une insuffisance de performances, notamment lorsqu'une installation fait appel à la mise en oeuvre de techniques, procédés ou matériels qu'elle n'a pas fournis.

9.4. Nos prix sont fixés en tenant compte des exclusions et limitations de responsabilité et de garantie prévues par les présentes CGV et le Client doit en conséquence prendre en charge ou s'assurer pour tout dommage ou perte liés à ces exclusions et limitations. Ces exclusions et limitations sont également applicables aux recours des assureurs du Client, qu'ils soient directs ou subrogatoires et le Client doit en conséquence les porter à leur connaissance.

10. FORCE MAJEURE. Constitue un cas de force majeure et suspend les obligations des parties pendant sa durée, à l'exclusion de l'obligation de paiement, tout événement indépendant de notre volonté et/ou hors de notre contrôle et notamment : grèves, troubles sociaux, interdiction temporaires d'import/extport du gouvernement Turc, pénuries de matières premières, d'énergie, catastrophes naturelles, fait du prince, accidents, retards ou autres problèmes de transport, etc.

11. ATTRIBUTION DE JURIDICTION. Nos CGV sont régies exclusivement par le droit français, à l'exclusion de la convention de Vienne du 11 avril 1980. EN CAS DE CONTESTATION EN RELATION AVEC TOUT CONTRAT DE VENTE CONCLU EN VERTU DES PRESENTES CGV, Y COMPRIS TOUTE CONTESTATION RELATIVE A SA VALIDITE, INTERPRETATION, EXECUTION, RESOLUTION OU RESILIATION NE POUVANT ETRE REGLEE A L'AMIABLE, LE **TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN BRESSE EST SEUL COMPETENT** QUELS QUE SOIENT LE LIEU DE LIVRAISON ET/OU MODE DE PAIEMENT ACCEPTE ET MEME EN CAS DE PROCEDURES EN REFERE, MESURES CONSERVATOIRES OU PROVISOIRES, PLURALITE DE DEFENDEURS, APPEL

epsan^e

agile innovation for polymers

EN GARANTIE OU EN INTERVENTION, TOUT AUTRE RECOURS DE TIERS OU TOUTE DEMANDE RECONVENTIONNELLE

Date, Signature et cachet de l'entreprise

EPSAN FRANCE

S.A.S au capital de 25 000 euros
R.C.S. Bourg-en-Bresse 851 448 571

Informations Bancaire [Bank Details]

Banque BNP Paribas
IBAN FR76 3000 4025 5500 0104 1706 712
BIC/SWIFT BNPAFRPPXXX

*Réserve de Propriété jusqu'au paiement complet de la marchandise / Pas d'escompte pour règlement anticipé / Pénalités de retard trois fois le taux d'intérêt légal /
Somme forfaitaire de 40euros pour frais de recouvrement*